

## **NOTE DE PRESENTATION**

---

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 SERVICE DES SOINS INFIRMIERS A DOMICILE**

#### **Partie I – ELEMENTS DE CONTEXTE**

##### **DESCRIPTIF DU SERVICE**

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile de Sainte Geneviève des Bois est géré par la Ville depuis le 2 avril 1984. Celui-ci est budgétairement sous la tutelle de l'ARS Ile de France.

Il s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans dont l'état de santé nécessite des soins d'hygiène et des soins infirmiers à domicile. La prise en charge de la personne en situation de handicap de moins de 60 ans se fait de manière dérogatoire, le service n'ayant pas de place personne handicapée attribuée.

Le SSIAD intervient en théorie sur les communes de Sainte-Geneviève-des-Bois, Morsang-sur-Orge et Fleury-Mérogis.

##### **POPULATION ET ACTIVITES**

Les patients du SSIAD pris en charge avec des GIR de 1 à 4, c'est-à-dire allant d'une légère perte d'autonomie nécessitant juste une aide à la toilette, à une dépendance plus importante avec toilette complète au lit et soins infirmiers. Le service prend en charge également les patients atteints de diabète, de la maladie d'Alzheimer, en soins palliatifs ou ayant de multi pathologies.

La prise en charge des patients s'effectue 7 jours / 7 jours de 7h30 à 19h. Les aides-soignants interviennent seuls au domicile des personnes sauf dans les situations difficiles où ils sont en binôme avec un autre aide-soignant ou avec un infirmier. Les interventions infirmières permettent à des patients nécessitant des soins plus lourds de pouvoir rester à leur domicile le plus longtemps possible.

La prise en charge intervient après une évaluation faite par la directrice et/ou son adjointe qui se déroule au domicile du patient. C'est à ce moment-là qu'est établi le Plan de Soins Individualisé en fonction des besoins de la personne. Une réévaluation des besoins est faite une fois par an, ou +, compte-tenu de l'évolution de la situation du patient.

En 2021, la moyenne d'âge de nos patients est de 81 ans (minimum 53 ans et maximum 99 ans) avec 45% de femmes et 55% d'hommes. Les patients en GIR 1 et 2 représentent 35% de nos prises en charge et les GIR 3 et 4 représentent 65% de nos patients.

La durée moyenne de prise en charge au sein du service est de 1102 jours avec un minimum de 11 jours et un maximum de 4758 jours.

## Partie II – ANALYSE DU RESULTAT

### COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU SSIAD

La balance de clôture des comptes s'établit comme suit à la fin de l'exercice 2021 :

#### ◆ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 172 389,53 €

Recettes : 1 210 562,28 €

*Soit un excédent pour la section de fonctionnement de :*

**1 210 562,28 € - 1 172 389,53 € = 38 172.75 €**

#### ◆ SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 30 861.29 €

Recettes : 73 338.49 €

*Soit un excédent pour la section d'investissement de :*

**73 338.49 € - 30 861.29 € = 42 477.20 €**

Les recettes correspondent aux amortissements pour la somme de 23 467.11 € et à l'excédent de 2020 reporté pour 49 871.38 €.

Les dépenses correspondent à l'acquisition de matériel informatique pour la somme de 4 919.90 €, l'acquisition d'un véhicule pour 13 986,76 €, l'achat de mobilier de bureau pour 1935.73 €, l'achat de la licence du nouveau logiciel de soins pour 6 660 € et l'achat et la pose d'un digicode pour 3 358.90€.

### **LES REALISATIONS AU TITRE DE 2021 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT SE DECOMPOSENT COMME SUIV :**

Les réalisations de dépenses 2021 sont de **1 172 389,53 € contre 1 173 267,53 €** en 2020 dont :

#### **Groupe I**

- ◆ **125 420.56 €** en 2021 contre **122 543.90 €** en 2020

#### **Groupe II**

- ◆ **1 006 884.95 €** de frais de personnel en 2021, contre **1 027 414.68 €** en 2020

#### **Groupe III**

- ◆ **40 084.02 €** en 2021 contre **23 308,95 € €** en 2020

Cette augmentation de 16 775.07 € par rapport à l'exercice précédent s'explique par une augmentation de la dotation aux amortissements, une formation au logiciel métier DICSIT et un audit d'optimisation du fonctionnement financier et budgétaire.

Les réalisations de recettes 2021 sont de **1 210 562.28 €, contre 1 219 645,40 €** en 2020 et se composent de prestations de services rendus par l'établissement.

Il est demandé à l'ARS d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement 2021 de 38 172.75€ sur la réserve de compensation des déficits du Service de Soins infirmiers à Domicile.